

Paquet de stabilisation 2022

Mardi 20 décembre 2022
MS-Teams



Informations organisationnelles

- Tous les microphones seront désactivés.
- La séance viens enregistrée
- La présentation sera mise en ligne
- La session de questions-réponses se fera après la présentation (en levant la main)

Objectifs

1. Revitalisation 2022 - ce qui s'est passé jusqu'à présent ?
2. Processus
3. Principales précisions concernant le Q+A
4. Formulaire de demande
5. Questions?

Revitalisation 2022

Ce qui s'est passé jusqu'à présent ?

Evolution jusqu'à aujourd'hui

- 13.07.2022 **Roundscreen** SOA avec les fédérations nationales
- Sept. - Nov. **Examen constant** des demandes de projet reçues
- 05.10.2022 Réception du "**document** de travail pour la mise en œuvre" de l'**OFSPPO**
- 12.10.2022 Infomail aux fédérations avec les **critères explicatifs** du document de travail de l'OFSPPO
- 31.10.2022 **Date limite de dépôt** des demandes de projet des fédérations (250 demandes de projet)
- 10.11.2022 Constatation de la SOA et de l'OFSPPO : les **demandes** de projet déposées ne sont **pas suffisamment** documentées.
- 21.11.2022 Réunion OFSPPO - SOA : **clarification** de diverses **questions**, **affinement** des **critères**
- Dès le 24.11.22 **Examen** par la SOA sur la base de critères affinés, **révision des Q&A** par la SOA

Evolution jusqu'à aujourd'hui

- 07.12.2022 Dépôt des **demandes de projet** pour avis à l'OFSPPO
- 09.12.2022 Communication de l'OFSPPO : il n'est **pas possible de prendre position**
- 14.12.2022 Version finale de la "**modification de la convention**" (LV OFSPPO - SOA)
- 15.12.2022 **Feedback Q&A** par l'OFSPPO
- 20.12.2022 **Roundscreen** SOA avec les organisations ayant déposé des demandes de projet

Processus suivant

- **Toutes les demandes de projets** doivent être complétées et précisées avant le **31 janvier 2023**. Le support aux fédérations est garanti, même entre Noël et le Nouvel An.
- Toutes les demandes de projet améliorées seront examinées par Swiss Olympic en collaboration avec un cabinet d'avocats.
 - Les demandes de projet entrantes sont examinées au fur et à mesure et, une fois le processus d'examen terminé, elles sont transmises à l'OFSPPO pour prise de position, accompagnées d'un texte de décision motivé.
- Le **Conseil exécutif** de Swiss Olympic **se prononcera sur toutes les demandes** de projet.
 - Prochaine réunion du Conseil exécutif:
 - 1er février 2023 réunion ordinaire du CE
 - 24 février 2023 échange informel CE / CD
 - 29/30 mars 2023 réunion ordinaire du CE
 - 14 avril 2023 réunion ordinaire du CE
 - **L'objectif est de prendre** toutes les **décisions** lors de la réunion des **29 et 30 mars**, y compris le deuxième tour de répartition. La date la plus tardive possible selon la convention avec l'OFSPPO est le 30 juin 2023 (dernière réunion du CE le 15 juin 2023).
 - Chef de projet programme de revitalisation 2022 côté SOA : Alessio Pietra, soutenu par Martin Häfelfinger et autres.

Principales précisions concernant le Q+A

Principales précisions concernant le Q+A

- La **relation avec Covid** doit être documentée au moyen d'exemples concrets et **vérifiables** ou, si possible, sur la **base de données**.
- **Cofinancement** des projets **jusqu'au 31.10.2024** (avant : jusqu'au 30.06.2024).
Rapports finaux de projet jusqu'au 30.11.2024 à SOA ; jusqu'au 31.12.2024 à l'OFSPPO
- Les **frais** engendrés par le **personnel** existant ne peuvent en principe **pas** être **financés** par les fonds des mesures de stabilisation. Exception : augmentation du temps de travail, heures supplémentaires déclarées ou personnel supplémentaire.
- Les frais de **déplacement, d'hébergement** et de **restauration** ne peuvent **pas** être **financés** par les fonds des mesures de stabilisation.
- Les **participants** aux cours/offres doivent payer les **mêmes frais** qu'après le 31 octobre 2024.
- Les **cadeaux, équipements, goodies** ou **gadgets** peuvent **pas** être **financés** par des fonds provenant des mesures de stabilisation

Formulaire de demande

Demande de projet Revitalisation 2022



Organisation du projet

Chef/Cheffe de projet

Prénom, nom, adresse, téléphone, e-mail du chef de projet au niveau opérationnel

Equipe de projet

Nom, prénom, e-mail des autres personnes impliquées (collaborateurs/collaboratrices, etc.)

Prestataires externes impliqués

Indiquez ici les prestataires externes participant au projet.

Situation initiale COVID-19

Brève description de la situation initiale

- Situation initiale (présentation des conditions à adapter en raison de la pandémie de COVID-19).
- Les observations des défis correspondants doivent être documentées par des exemples concrets compréhensibles et vérifiables ou, si possible, sur la base de données.

Les observations des défis correspondants doivent être documentées au moyen d'exemples concrets compréhensibles et vérifiables ou, si possible, sur la base de données. Chaque projet doit avoir un lien direct avec la problématique générée ou amplifiée par la pandémie de COVID-19. Il faut notamment aussi expliquer comment la pandémie a provoqué ou renforcé l'évolution de la situation.

Pour obtenir des valeurs indicatives, les chiffres de 2022 doivent être comparés à ceux des années pré-COVID (-2019). Exemple: Projet «Introduction d'un nouveau format de compétition» en raison d'une baisse de 2000 participants (2022: 10 000 participants; 2019: 12 000 participants).

Principes

Veuillez confirmer les principes suivants en cochant la case correspondante.

La fédération confirme que le projet (ou un élément du projet)...	Suffisant	Insuffisant
...n'est pas soutenu par la Confédération dans le cadre d'autres instruments de promotion du sport (p. ex. J+S)	X	
...ne contient pas de mesure de maintien des structures pour des manifestations sportives déjà organisées dans le passé.	X	
...n'est pas une campagne publicitaire isolée.	X	
...n'accorde pas d'allègement financier à des personnes individuelles (p. ex. exonération des frais de participation)	X	
...ne fait pas la promotion des athlètes, des équipes ou des sous-organisations de la fédération nationale.	X	
...n'accorde pas de garanties de déficit aux organisateurs.	X	

En cas de non-respect d'un ou de plusieurs principes, le projet ne sera pas pris en considération.

Objectifs généraux du projet

Les projets qui poursuivent au moins l'un des objectifs suivants peuvent bénéficier d'une contribution.
Cochez les objectifs correspondants

Ressources pour la gestion de l'innovation et des crises	
Développer l'organisation structurelle et fonctionnelle dans les entreprises	<input type="checkbox"/>
Déclarer l'innovation et le développement comme une tâche de direction	<input type="checkbox"/>
Améliorer la planification financière et des liquidités des organisations	<input type="checkbox"/>
Renforcer l'agilité de l'organisation, par exemple avec des hiérarchies plates et des méthodes de travail flexibles	<input type="checkbox"/>
Soutenir le recrutement des bénévoles et des fonctionnaires	<input type="checkbox"/>
Renforcer et décharger les bénévoles	<input type="checkbox"/>
Moderniser la formation et la formation continue dans ces organisations	<input type="checkbox"/>

Formes modernes de participation et de compétition	
Comparaison (décentralisée) des performances à tous les niveaux d'âge	<input checked="" type="checkbox"/>
Saisie et comparaison individuelles des aspects techniques, tactiques ou physiques de la performance	<input type="checkbox"/>
Nouveaux groupes cibles avec des formes de compétition (décentralisées) innovantes	<input type="checkbox"/>
Numérisation de la planification et du déroulement de la compétition	<input checked="" type="checkbox"/>
Introduction d'une aide numérique pour les fonctionnaires et les arbitres	<input type="checkbox"/>
Développement du streaming en direct et des services de données pour les compétitions (nationales)	<input type="checkbox"/>

Offres pour les personnes indécises	
Nouvelles offres sportives répondant au besoin d'individualisation	<input type="checkbox"/>
Offres semi-structurées qui tiennent compte du contexte de promotion	<input type="checkbox"/>
Motivation pour le sport dans les parcs de fitness et les environnements sportifs	<input type="checkbox"/>
Développement de formes d'affiliation nouvelles et spécifiques aux groupes cibles	<input type="checkbox"/>
Implication des organisations sportives avec des offres innovantes dans le sport traditionnel	<input type="checkbox"/>

Partenariats et coopérations	
Développement de technologies interdisciplinaires et orientées vers l'avenir au sein de la fédération	<input type="checkbox"/>
Équipement des infrastructures sportives et des ateliers du sport pour relever les défis technologiques du sport de demain	<input type="checkbox"/>
Partenariat avec les sponsors et les industries ainsi que les universités dans le domaine des technologies d'avenir, afin de développer des produits et des services pour les athlètes, les sportives et sportifs et les spectateurs et spectatrices	<input type="checkbox"/>
Mise en place d'un «Think Tank Sport» national	<input type="checkbox"/>

Les objectifs cochés doivent être expliqués concrètement dans la diapositive suivante.

Si aucun des objectifs énumérés n'est poursuivi, le projet ne sera pas pris en considération.

Objectifs

Objectifs du projet prévu

La situation cible qui doit être atteinte grâce aux mesures et qui doit être maintenue/développée à l'avenir doit être décrite concrètement et, dans la mesure du possible, validée à l'aide d'exemples, de représentations de modèles, etc.

Il est nécessaire d'expliquer de manière plausible comment les mesures vont contribuer à la réalisation de l'objectif, quels sont les jalons fixés, quels sont les défis à relever lors de la réalisation des mesures, quels sont les risques/obstacles auxquels il faut s'attendre lors de la mise en œuvre des mesures, etc.

Il convient également de montrer comment l'objectif et les mesures seront atteints ou poursuivis après le 31 octobre 2024. Plus la contribution demandée est élevée, plus le degré de concrétisation et de détail exigé pour le concept de mise en œuvre est important.

Description des mesures prévues pour atteindre les objectifs et description des étapes du projet (en accord avec le budget)

La situation cible qui doit être atteinte grâce aux mesures et qui doit être maintenue/développée à l'avenir doit être décrite concrètement et, dans la mesure du possible, validée à l'aide d'exemples, de représentations de modèles, etc.

Il est nécessaire d'expliquer de manière plausible comment les mesures vont contribuer à la réalisation de l'objectif, quels sont les jalons fixés, quels sont les défis à relever lors de la réalisation des mesures, quels sont les risques/obstacles auxquels il faut s'attendre lors de la mise en œuvre des mesures, etc.

Il convient également de montrer comment l'objectif et les mesures seront atteints ou poursuivis après le 31 octobre 2024. Plus la contribution demandée est élevée, plus le degré de concrétisation et de détail exigé pour le concept de mise en œuvre est important.

Développement durable

- Pourquoi les mesures conduisent-elles à une amélioration durable de la situation?
- En quoi les mesures prises permettent-elles à la fédération elle-même ou à ses principaux partenaires (organisateur, clubs, etc.) d'être mieux armés pour faire face à de futures crises difficiles?
- Comment la fédération va-t-elle poursuivre le projet sur le plan financier à partir de novembre 2024?

Commentaires sur le budget

Montant de soutien demandé

Les budgets des projets doivent être commentés et expliqués en détail pour les principaux postes de dépenses (à partir de CHF 40 000).

- *Le budget doit impérativement être rempli de manière détaillée pour chaque demande de projet !*
- *Garantir la transparence !*

Processus de financement (par étape)

- Chaque **paiement** est effectué à la fin de la phase correspondante ou lorsqu'un jalon a été atteint.
- Si une fédération a besoin de liquidités pour pouvoir commencer le projet, il est possible, en accord avec SOA, de recevoir un acompte unique après la signature du contrat.
- La fédération doit réfléchir à l'avenir financier des projets et expliquer de manière crédible comment la poursuite du financement sera assurée à partir du 1er novembre 2024.

Phase	Période prévue	Etapas (priorités/objectifs)	Centre de coûts/postes	Contribution (CHF)	*Montant souhaité		
					Financé par (CHF)		
					Mesures de revitalisation de la Confédération*	Sponsors/ partenaires	Moyens propres de la fédération
1	01.01.2023-30.06.2023	Développement du concept Planification de la série Documentation	Responsable de projet	50'000			50'000
			Experts externes	20'000	20'000		
			Réservation des infrastructures (ateliers avec repas)	10'000	5'000		5'000
			Total phase 1	80'000	25'000	-	55'000
2	01.07.2023-31.12.2023	Elaboration de la plateforme numérique Lancement de la plateforme numérique	Responsable de projet	50'000			50'000
			Agence logiciel	100'000	100'000		
			Licences	10'000	10'000		
			Total phase 2	160'000	110'000	-	50'000

A faire jusqu'au 31 janvier 2023

- **Toutes les demandes de projet** doivent être complétées et détaillées **avant le 31 janvier 2023** au moyen des formulaires de demande officiels :
 - "[Demande de projet Revitalisation 2022](#)".
 - "[Budget proposition de projet revitalisation 2022](#)".
 - [Management Summary](#), y compris la priorisation

Documents de référence :

- [Convention OFSPO - SOA](#) y compris [supplément](#) (seulement en allemand)
- [Q+A](#)
- Présentation Roundscreen
- [Enregistrement Roundscreen](#)

Questions?

Merci beaucoup pour votre attention

Pour toute question ou information complémentaire : coronavirus@swissolympic.ch

Main National Partners



Premium Partners

